



Voir le 08/01

FACTURE

N° : FAC000000398

Date : 30/12/2025

N° client : CLT000000093

SAS Les vergers du valon

SARL MAISON FREGEAT

107 RUE CENTRALE

46130 - GLANES

FRANCE

Port. : 0670558379

Email : maison.fregeat@orange.fr

Le valon

46110 Saint Michel de Banières

FRANCE

cassage d'un lot de 2705 kg de noix

Libellé	Qté	PU HT	Montant HT	TVA
ART00000001 -Cassage /décorticatage NOIX conditionnement en 4 tailles de cerneaux	2 705,00	0,40 €	1 082,00 €	20,00%
ART00000002 -Tri optique / coquilles et couleurs Tri optique avec éjection des coquilles restantes et extraction des cerneaux prisonniers + tri couleurs (noirs/arlequins et blanc) + double tri optique pour la catégorie des 1/2 cerneaux	2 705,00	0,10 €	270,50 €	20,00%
ART00000002 -Second tri optique / coquilles et couleurs Tri optique avec éjection des coquilles restantes et extraction des cerneaux prisonniers + tri couleurs (noirs/arlequins et blanc) + double tri optique pour la catégorie des 1/2 cerneaux	2 705,00	0,10 €	270,50 €	20,00%

Entreprise certifiée BIO par FR BIO 12

Détail de la TVA

Code	Base HT	Taux	Montant
Normale	1 623,00 €	20,00%	324,60 €

Total HT	1 623,00 €
TVA	324,60 €
Total TTC	1 947,60 €

Règlement

Virement

Echéance(s)

1 947,60 € au 29/01/2026

Coordonnées bancaires

Nom	Crédit Agricole NMP
IBAN	FR7611206000860064848397063
BIC	AGRIFRPP812

Le montant total s'élève à mille neuf cent quarante-sept euros et soixante centimes

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce). Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).